



DOSSIER D'INSCRIPTION

Restaurant scolaire

Et

Accueil périscolaire

Année scolaire 2025-2026

Dépôt du dossier complet en mairie :
 Dès que possible et
au plus tard le Vendredi 22/08/2025

1 dossier par année scolaire par enfant
Il est conseillé d'en remplir un, même pour un enfant qui ne fréquente ni la cantine, ni le périscolaire
 (Pour les cas exceptionnels, occasionnels ou imprévus)
 Pour une inscription en cours d'année, le dossier devra nous parvenir au plus tard 1 semaine avant la 1^{ère} utilisation du service.
Au-delà une pénalité de dossier de 10 € sera appliquée.

Date de dépôt du dossier :

Date de dépôt du dossier complet :

L'ENFANTNom Prénom Sexe : Fille GarçonDate de naissance : /..... /..... Ecole fréquentée en 2025/2026 : Jean Monnet (Public) Saint Louis (Privé)Classe fréquentée en 2025-2026 : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2L'enfant vit avec Ses deux parents Son père Sa mère Garde alternée Un tuteur Famille d'accueil**Responsable légal 1 :**

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville

Tél. domicile..... Portable.....

Tél. travail.....

Adresse email :@.....

J'autorise la Mairie à me transmettre des informations par mail oui non**Responsable légal 2 :**

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville

Tél. domicile..... Portable.....

Tél. travail.....

Adresse email :@.....

J'autorise la Mairie à me transmettre des informations par mail oui non**En cas de litiges familiaux, les parents (ou le responsable légal) devront fournir la copie du jugement de garde de l'enfant.****Famille d'accueil :**

Nom Prénom :

Adresse :

CP : Ville.....

Tél. domicile..... Portable :

Adresse email :@.....

J'autorise la Mairie à me transmettre des informations par mail oui non**Personne à Facturer (Responsable 1 par défaut) :**

.....

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom : Prénom : Tél :

Nom : Prénom : Tél :

Tarification cantine et périscolaire : CAF Nom de l'Allocataire :

N° Allocataire CAF :

 MSA (Merci de fournir une attestation de quotient familial)

Si vous ne précisez pas votre n° allocataire (CAF) ou votre quotient familial (MSA), les tarifs les plus forts vous seront appliqués pour la cantine et le périscolaire.

Mode de règlement :

Une facture pour l'ensemble des prestations sera adressée tous les mois.

Elle pourra être réglée soit par prélèvement, soit par paiement à la trésorerie dans un délai de 15 jours.

- Prélèvement automatique** (Autorisation de prélèvement disponible en mairie ou sur <http://www.isse.fr>)

A noter : pour les familles qui optaient déjà pour le prélèvement, aucune démarche n'est nécessaire

En cas de changement de RIB, pensez à nous en informer en nous fournissant le nouveau RIB et une nouvelle autorisation de prélèvement

- Règlement à la Trésorerie**

Vaccinations :

(Se référer au carnet de santé de l'enfant)

Si l'enfant n'a pas été vacciné,
Merci de joindre un certificat de contre-indication.

Ne pas nous fournir les pages du carnet de santé. Merci de remplir le dossier.

Vaccins			Oui	Non	Date du dernier rappel Effectué
Diphtérie	DT Polio	Tétracoq			
Tétanos					
Poliomyélite					
Coqueluche					
Haemophilus influenzae b					
Hépatite B					
Rubéole Oreillons Rougeole					
Méningocoque C					

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

Allergies	Précisez la cause de l'allergie et fournir le PAI		
Asthme	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Alimentaire	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Médicament	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

- P.A.I. (Projet d'accueil individualisé) en cours** - Merci de joindre le protocole et toutes informations utiles

Médecin traitant : Nom : Tel :

- L'enfant suit un **traitement médical** - Merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments dans leurs boîtes d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice. **Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance**

Mon enfant porte : des lunettes des lentilles prothèses ou appareil dentaire Autre.....

Régime alimentaire à connaître (Non Médical) : Sans porc Végétarien

Il ne sera pas proposé de repas de substitution mais uniquement des quantités plus importantes d'accompagnement.

Inscription Cantine :

- Inscription régulière** - Merci de préciser :

à partir : de la rentrée (soit le 1er septembre 2025) **OU** à partir du : /..... /.....

L'enfant mangera régulièrement tous les : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- Inscription occasionnelle**

Inscription de préférence par mail (cantine.isse@orange.fr) ou par téléphone 02 40 55 19 23

Jusqu'au vendredi à 12h00 au plus tard pour la semaine suivante (sans pénalité)

(Possibilité de fournir un planning sur plusieurs semaines.)

Inscription Périscolaire :

Le matin de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h30

- Inscription régulière Le matin à partir deh..... ou / et Le soir jusqu'àh.....
 Inscription occasionnelle

ENGAGEMENT ET AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné responsable de l'enfant.....

Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et sur le dossier d'inscription.

- J'autorise** le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence.
- J'autorise** les prises de vue et l'utilisation des images de mon enfant
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de l'accueil périscolaire**
- J'autorise** mon enfant à participer aux sorties prévues dans le cadre de l'accueil périscolaire
- Je **Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur** de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.
(Disponible sur <http://www.isse.fr> rubrique Vie à Issé/ Vie scolaire)

J'ai bien pris connaissance des modalités d'inscriptions et désinscriptions

Extrait :

Les inscriptions/désinscriptions se font uniquement auprès de la mairie
et non de la cantine.

De préférence par mail (cantine.isse@orange.fr)

Inscription possible jusqu'au vendredi à 12h00 pour la semaine suivante (sans pénalité)
3 € de pénalité par enfant / repas en cas de repas non réservé dans les délais

Désinscription possible le jour même avant 9h00

À le :/...../.....

Signature

Liste des pièces à fournir (tout dossier incomplet sera refusé) :

- Dossier d'inscription** dûment rempli
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile** (à jour) **Pensez à la demander !!!**
Vous pouvez la joindre au dossier, nous l'envoyer par mail ou demander à votre assureur de nous l'envoyer par mail à cantine.isse@orange.fr

Uniquement si concerné :

- Autorisation de prélèvement et RIB
- Attestation de quotient familial (Régime MSA uniquement)
- Jugement de Garde d'enfant
- Protocole PAI

TARIFICATION DES SERVICES
DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Accueil périscolaire – prix en fonction du quotient familial – facturation au ¼ d'heure

	Prix du quart d'heure
Tranche 1 (QF < à 400 €)	0,27 €
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	0,30 €
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	0,33 €
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	0,36 €
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	0,39 €

L'accueil périscolaire ferme à 18h30.
Pour tout retard, après 18h30, une pénalité de 3€ par enfant par jour sera ajoutée à la facturation

Restaurant scolaire – application d'une tarification sociale

- Tarification sociale pour les enfants de la commune fréquentant la cantine :

	Prix du repas
Tranche 1 à 3 (QF < à 950 €)	1 €
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	3 €
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	4,20 €

- 4,70 € le prix du repas pour les enfants des communes extérieures fréquentant la cantine ;
- 2,40 € le prix du repas pour les enfants de la commune et des communes extérieures amenant leur panier repas à la cantine (sur prescription médicale uniquement)
- 7 € le prix du repas pour le personnel enseignant et les intervenants extérieurs des 2 écoles ;

Cette tarification sociale à 1 euro pour les 3 premières tranches de quotient familial est maintenue jusqu'au 31 août 2027 (convention avec l'Etat).

**En cas de non-respect du délai de prévenance,
une pénalité de 3€ par repas par enfant sera ajoutée au prix du repas**

Les informations recueillies dans ce dossier ne seront utilisées qu'à seule fin d'établir l'inscription de votre enfant.